



29 & 30
NOVEMBRE
2025



29-30/11/2025

REGLEMENT PARTICULIER

VHRS



LAMEUSE

7Dimanche

spa!
The original

CINE
TELE
REVUE

VEDIA

Segafredo
— ZANETTI —

CYBERNET

KYMCO



29 & 30
NOVEMBRE
2025

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Préambule	4
1.2.	Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route	4
1.3.	Longueur totale des ES et du rallye	4
2.	Organisation	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte	4
2.2.	Approbations	4
2.3.	Nom de l'organisateur, adresse et contact	4
2.4.	Comité d'Organisation	5
2.5.	Délégués ASN	5
2.6.	Principaux Officiels	5
2.7.	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées	6
3.	Programme par ordre chronologique et emplacements	6
4.	Engagements	7
4.1.	Date de clôture des engagements	7
4.2.	Procédure d'engagement	7
4.3.	Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules	8
4.4.	Droits d'engagements	8
4.5.	Paieement	9
4.6.	Remboursements	9
5.	Assurance	10
5.1.	Responsabilité civile « circulation »	10
5.2.	Responsabilité civile « Organisateur »	10
5.3.	Responsabilité civile « Bénévoles »	10
5.4.	Comportement en cas d'accident (code de la route national)	11
5.5.	Dépannage	11
5.6.	Clause dérogatoire	11
6.	Publicité et identification	11
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur	11
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur	12
6.3.	Identification	12
7.	Pneus	12
8.	Carburant	12
8.1.	Types de carburant	12
8.2.	Procédure de distribution	12
9.	Reconnaissance des Épreuves Spéciales	12
9.1.	Procédure d'enregistrement	13
9.2.	Restrictions spécifiques	13





29 & 30
NOVEMBRE
2025

10. Vérifications administratives.....	13
10.1. Documents à présenter :	13
10.2. Horaire	14
10.3. Licences.....	14
11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)	14
11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire	14
11.2. Equipements de sécurité des pilotes.....	14
11.3. Niveau sonore.....	14
11.4. Exigences nationales particulières	15
11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)	15
12. Autres procédures et règlement	15
12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ.....	15
12.2. Procédure d'arrivée.....	15
12.3. Pointage en avance autorise	16
12.4. Procédures spéciales et activités.....	16
12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye	17
13. Identification des officiels.....	17
14. Prix.....	18
14.1. Coupes.....	18
15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel	18
15.1. Vérifications finales	18
15.2. Droits de réclamation	18
15.3. Droits d'appel	18
Annexe 1 – Itinéraire.....	20
Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents.....	22
Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire	23
Annexe 4 – Parc d'assistance	24





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

1. Introduction

Nom de l'épreuve : Spa Rally Classic 2025

Date de l'épreuve : 29-30/11/2025

1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS VHRS 2025) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du Championnat de Belgique VHRS 2025 du RACB figure à l'adresse suivante : <https://www.racb.com>.

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera foi.

1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Etape 1 : Asphalte 107,614km

Etape 2 : Asphalte 61,140 km

1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombre des sections	5
Nombre des épreuves spéciales	14
Longueur totale du rallye	537,250 km
Longueur totale des ES	168,754 km

2. Organisation

2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

Championnat de Belgique VHRS 2025

2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB : VHRS7/M111 en date du : 12/11/2025

2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur :	STADE 27 SA
Représentant de l'organisation :	Florian JUPSIN
Adresse :	Avenue du Stade, 27
Code Postal et ville	4910 Theux
Téléphone :	+32 (0)87 53 90 09
E-mail :	info@sparally.com
Website :	www.sparally.com





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation :

JUPSIN Florian
MARQUET Philippe
FABRY Félix
JUPSIN Carolane

Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaires Sportifs	Colin KOHL
Commissaire Sportif	Laurent NOEL
Commissaire Sportif	Ludo PETERS
Stagiaire	Aurelia MOULURE

2.5. Délégués ASN

	Nom
Safety Rally Manager RACB	Alain PENASSE
Délégué Technique RACB	Lucas BOEVER
Responsable Chronométrage RACB	Filiep FORREST
Responsable Licence RACB	Cécile BAL
Rally Manager RACB	Anton DUPAN
Délégué Homologation RACB	Henri PETIT

2.6. Principaux Officiels

Fonction	Nom	Licence no.
Directeur de Course	Carolane JUPSIN	4160
Directeur de Course Adjoint	Mathilde RENARD	4217
Responsable Sécurité	Philippe MARQUET	SPAOFF-003
Responsable Sécurité Adjoint	Félix FABRY	SPAOFF-002
Chef de File Technique	Kristof LEMMELIJN	2946
Secrétaire du Rallye	Fany ROYEN	SPAOFF-004
Médecin en Chef	Dr. Didier MOENS	SPAOFF-001
Chef Chronométrateur	Gilles BAILLY	
Chargé Relations Concurrents	Yves NOELANDERS	SPAOFF-010
Responsable Presse	Vincent FRANSSSEN	
Responsable Environnement	Félix FABRY	

2.6.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	Marc LABASSE	4056
	Pierre WAGENER	SPAOFF-007





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

Voiture sécurité « 00 »	Jean-Michel DOLS	SPAOFF-008
	Françoise DEPREZ	SPAOFF-009
Voiture sécurité « 0 VHRS »	Bernard HERMAN	SPAREG-008
	Stéphane KAIRIS	SPAREG-009
Resp. Epreuve Spéciale 1-5	Christophe DEMARCHE	4319
Resp. Epreuve Spéciale 2-6	Robert BORLEZ	3293
Resp. Epreuve Spéciale 3-7	Alain DELAUNOIS	2666
Resp. Epreuve Spéciale 4-8	Christophe MODAVE	4275
Resp. Epreuve Spéciale 10-12-14	Alain DELAUNOIS	2666
Resp. Epreuve Spéciale 11-13-15	Christophe MODAVE	4275

2.7. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom : Van der Valk Hotel Spa
 Adresse : Place Royale
 Code Postal & ville : 4900 Spa
 Téléphone : +32(0)87 53 90 09
 E-mail : info@sparally.com

PC du rallye opérationnel :

- vendredi 28/11/2025 09h00 – 22h00
- samedi 29/11/2025 08h00 – 23h00
- dimanche 30/11/2025 06h30 – 18h00

Parc d'assistance opérationnel :
 du 27/11/2024 - 18h00 au 30/11/2025 - 22h00

Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV):

<http://www.sparally.com> → « Concurrents VHRS » → « Tableau d'affichage Virtuel ».

SPORTITY app : SR25VHRS

3. Programme par ordre chronologique et emplacements

Activité	Emplacement	Date	Heure
Ouverture des engagements	subscribe.sparally.com	19/09/2025	12h00
Publication du Règlement Particulier Provisoire	TOAV	22/10/2025	17h00
Date de clôture des engagements à tarif réduit	subscribe.sparally.com	03/11/2025	23h59
Publication du Règlement Particulier	TOAV	12/11/2025	21h00
Date de clôture des engagements	subscribe.sparally.com	17/11/2025	12h00





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

Publication de la liste des engagés numérotées	Van der Valk Spa TOAV	20/11/2025	20h00 22h00
Date de clôture des commandes de services supplémentaires et espace dans le parc d'assistance	www.sparally.com	21/11/2025	12h00
Publication des horaires des vérifications techniques	TOAV	24/11/2025	20h00
Ouverture Parc d'assistance	Voir annexe 4	27/11/2025	18h00
Distribution des road book, carte du parcours et documents	Fleet Services – Av. Reine Astrid, 163 – 4900 Spa	28/11/2025	Voir 9.1
Vérifications administratives	Fleet Services – Av. Reine Astrid, 163 – 4900 Spa	28/11/2025	Voir 10.2
Ouverture PC Rally	Van der Valk Hotel Spa – Place Royale – 4900 Spa	28/11/2025	09h00
Début des reconnaissances (VHRS 65)	Itinéraire	28/11/2025	09h00
Vérifications techniques (sur convocation)	Fleet Services - Av. Reine Astrid, 163 - 4900 Spa	28/11/2025	17h00 20h00
Ouverture du centre Media et accréditations médias	École Saint-Édouard – Rue A. Bastin, 30 – 4900 Spa	28/11/2025	17h00
Fin des reconnaissances (VHRS 65)	Itinéraire	28/11/2025	18h00
Publication liste des voitures admises au départ	TOAV	28/11/2025	23h00
Publication de l'ordre des départs	TOAV	28/11/2025	23h30
Départ du Rallye	CH0	29/11/2025	11h00
Arrivée de l'Etape 1	CH8E	29/11/2025	20h50
Publication de la liste des départs de l'Etape 2	TOAV	29/11/2025	23h30
Départ de l'Etape 2	CH9F	30/11/2025	09h15
Arrivée du Rallye	CH15B	30/11/2025	17h43
Remise des coupes	Podium	30/11/2025	18h00
Restitution des systèmes de suivi	Podium	30/11/2025	18h00
Publication du classement provisoire	TOAV	30/11/2025	20h00
Publication du classement final	TOAV	30/11/2025	20h30

*Après signature du Collège des Commissaires Sportifs

4. Engagements

4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règlement particulier Art. 3) et Article 13 du RS VHRS.

4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Article 12 du RS VHRS.





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

Toute personne qui désire participer au « SPA RALLY CLASSIC 2025 » doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur. Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- si elle a été introduite avant le 17/11/2025 à 12h00,
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant,

Le fait d'envoyer une fausse preuve de paiement entrainera une pénalité allant de 200 € au « refus de départ ».

4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules

4.3.1 Nombre d'engagements

Le nombre d'engagements acceptés au rallye est de 150.

4.3.2 Classes

L'épreuve se déroule en 2 catégories : VHRS65 (vitesse de moyenne maximal de 65 km/h) et VHRS50 (vitesse de moyenne maximal de 50 km/h)

Les voitures seront réparties en quatre classes selon le cylindré corrigé des voitures :

- Classe A : jusqu'à 1300cc
- Classe B : de 1301cc jusqu'à 1600cc
- Classe C : de 1601cc jusqu'à 2000cc
- Classe D : A partir de 2001cc

4.4. Droits d'engagements

4.4.1 Droits d'engagement (TVA 6% incluse)

Le montant total des droits d'engagement, à verser sur le compte du rallye (Art. 4.5), est de :

CLASSE	Paiement avant 03/11/2025	Paiement après 03/11/2025
VHRS 50	950€	1250€
VHRS 65	950€	1250€

4.4.2 Composition du « forfait engagement »

Surface de service :	EN ACCORD avec les Organisateurs
Laissez Passer	Quantité
Plaque « SERVICE » Parking « AUXILIARY »	1 (uniquement sur reservation – annexe 4) 1
Panneau de reconnaissance (VHRS 65)	1
Road Book	1
Carte du Parcours	1
N° Portière et publicité obligatoire (set)	1





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Le concurrent doit communiquer les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le site de l'organisation, avant le 21/11/2025 à 12h00.

4.5. Paiement

Informations détaillées relatives au paiement

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre de STADE 27 SA (espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés).

- **Références du compte bancaire :**

Titulaire : STADE 27 SA
Banque : CBC – Rue de Verviers, 72 – 4651 Battice
IBAN : BE30 7320 5965 1011
SWIFT / BIC : CREGBEBB

- **Communication :** « Spa Rally Classic + Nom & prénom »

Pour les paiements provenant de l'étranger :

- les codes IBAN et SWIFT/BIC doivent être mentionnés.
- les frais bancaires éventuels doivent être totalement pris en charge par le concurrent.

Pour toute information complémentaire relative au paiement et/ou à la facturation, le concurrent doit contacter :

Maxime Ramet

Email : compta@dgsport.eu

4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu.

Remboursement en cas de « forfait » :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage sera envoyée par email à l'organisateur (info@sparally.com). Cette déclaration comprendra :

- la justification du forfait
- toutes les informations nécessaires pour le remboursement

Un accusé de réception sera envoyé, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Si le forfait est déclaré avant le 05/11/2025 à 20h00 :

le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le 05/11/2025 à 20h00 :

un remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'équipage pourra choisir entre un report de son inscription à l'année suivante ou un remboursement après déduction d'un montant forfaitaire de 150€ (frais de dossier).





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

5. Assurance

Contrat no 730.261.439 AXA Belgique. En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 11 du RS VHRS 2025, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

5.1. Responsabilité civile « circulation »

Limites de couverture :

- dommage corporel : illimité par sinistre
- dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.

5.2. Responsabilité civile « Organisateur »

L'organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

Limites de couverture:

- dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

Protection Juridique : 15.000 € par sinistre

Les Assurés :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres de la Croix Rouge ou organisations similaires, les membres de la Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

5.3. Responsabilité civile « Bénévoles »

L'organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

Limites de couverture :

- dommage corporel : 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619.733,81 € par sinistre (indexé)



5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 40.3.9)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doi(ven)t rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 40.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 39 du RS VHRS 2024.

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

5.5. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée. Au-delà, les dépannages et rapatriements sont sous la responsabilité et à charge expresse et totale du participant. Tout dépannage extraordinaire et nécessitant des moyens autres que ceux prévus par l'organisation sont à la charge du participant.

5.6. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

6. Publicité et identification

Voir Articles 17 et 18 du règlement sportif VHRS 2025.

Voir Annexe 3 de ce Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires ».

6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye :

voir additif

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm :

voir additif

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm :

voir additif

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur :

- voir additif

6.3. Identification

Les plaques d'identification et numéros de compétition conformes aux spécifications des Art. 17 et 18 du règlement RS VHRS seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenus pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante :

- absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition : amende de 100 €
- absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye : disqualification
- plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation : amende de 100 €
- absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment : paiement des droits d'engagements sans publicité

6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

7. Pneus

Voir Art. 8 du RS VHRS.

8. Carburant

8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 46 du RS VHRS.

8.2. Procédure de distribution

Refueling Zone

Les équipages pourront se ravitailler dans toutes les stations-services reprises dans le road-book. Le ravitaillement pour les équipages VHRS est interdit dans la station-service officielle des équipages BRC (Station-Service GOFFIN à Tiège).

9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 24 et 25 du RS VHRS.

L'horaire des reconnaissances pour VHRS65:

Vendredi 28/11/2025 de 09h00 à 18h00

Les reconnaissances sont interdites pour les VHRS50.





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et devra être effectué par le biais d'un formulaire en ligne transmis à la clôture des engagements. L'envoi de ce formulaire est obligatoire pour pouvoir retirer les roadbooks aux heures et dates suivantes :

Lieu : Fleet Services
Adresse : Av. Reine Astrid, 163 - 4900 SPA
Date : 28/11/2025 de 07h00 à 12h00

9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance

Le formulaire en ligne d'inscription aux reconnaissances sera transmis lors de la clôture des engagements. Il est impératif de compléter ce formulaire en ligne avant la remise des road books.

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit en avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

9.2. Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une pénalité en temps appliquée par le Directeur de course conformément à l'Art. 23.2 du RS VHRS.

9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 1 passage sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués ci-dessus. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent plusieurs fois lors du rallye sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

10. Vérifications administratives

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place.

10.1. Documents à présenter :

- formulaire d'engagement vérifié et signé par les deux membres de l'équipage
- licence du concurrent
- licence de compétition du pilote et du copilote
- carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- permis de conduire en cours de validité du pilote et du copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire)





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

10.2. Horaire

Lieu : Fleet Services
Adresse : Av. Reine Astrid, 163 - 4900 Spa
Date : 29/11/2024 de 07h00 à 12h00 (VHRS 65 uniquement)
29/11/2024 de 17h00 à 19h00

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV du site web officiel du rallye et sera transmis à chaque équipage lors de la distribution du matériel et des documents.

10.3. Licences

Le pilote et le copilote devront obligatoirement être tous deux titulaires d'une licence de compétition de type :

- Regularity (IT-LSC, National Regularity Permit 50-65,...)
- Rally (National Rally R, ITD-R,...)
- Circuit (National C Circuit, ITD-C,...)
- Toute licence équivalente délivrée par une ASN étrangère avec son autorisation de départ

Les licences One Event sont également délivrées pour les pilotes et copilotes belges et étrangers. Les licences One Event doivent être demandées au plus tard à la clôture des inscriptions sur www.racb.com

11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team. Voir programme (RP Art. 3).

11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Date et heure : 28/11/2025 de 17h00 à 20h00
Lieu : Fleet Services - Av. Reine Astrid, 163 - 4900 Spa

Le programme sera affiché sur le TOAV du site web officiel du rallye.

Aux vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.

11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- Tous les documents de la voiture
- SOS / OK board (format DIN A3)

11.2. Equipements de sécurité des pilotes

Les casques destinés à être utilisés, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité avec les prescriptions de sécurité VHRS doit être vérifiée.

11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle, le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec régime moteur de 3500 t/m.





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

11.4. Exigences nationales particulières

- les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile
- chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen

11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)

11.5.1 Prise en charge / distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité » TRIPY fourni par l'organisateur. Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique contre le dépôt d'une garantie par carte de crédit remboursable lors de leur restitution, en bon état et dans le délai de temps prévu. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif. Le team / l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

11.5.2 Restitution

Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur au Podium.

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit rapporter le kit complet SSS au PC du rallye (Place Royale) pendant les heures d'ouverture.

12. Autres procédures et règlement

12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu, le 29/11/2025 à 11h00, au CH0 Podium situé à la Sortie du Parc d'Assistance

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS VHRS, Art. 29. Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle de 30 secondes.

Les heures de départ seront publiées sur le TOAV le 28/11/2025 à 23h30.

12.1.1 Zone de départ

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucune assistance n'est autorisée dans la zone de départ.

12.2. Procédure d'arrivée

Après l'assistance finale à Spa tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat.

Après la cérémonie du Podium d'arrivée, les voitures pourront rejoindre leurs assistances mais devront rester disponibles en cas de demande de vérifications techniques des Commissaires Techniques.

Remise des Coupes :

Date et heure : 30/11/2025 de 18h00 à 18h30
Lieu : Podium





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

12.3. Pointage en avance autorise

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au :

- CH 8E (Parc Fermé IN)
- CH 16E (Parc Fermé IN)

12.4. Procédures spéciales et activités

12.4.1 Disponibilité des participants

Les participants qui ont franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

12.4.2 Classement

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le TOAV du site web officiel du rallye.

12.4.3 Sécurité des Équipages

Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 40 du RS VHRS.

12.4.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye, ou qu'ils connecteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (assistance) devra être également déclaré.

12.4.5 Autres points

Mises à température des pneus et freins

Pour des raisons de sécurité publique lors des accès aux Épreuves Spéciales, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements.

Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs.

Vitesses

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement.

Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé :

- Parc de 7 Heures– 4900 Spa
- Rue du Fourneau – 4900 Spa
- Rue Hanster – 4900 Spa





29 & 30
NOVEMBRE
2025

- Place Royale – 4900 Spa
- Gare de Spa – 4900 Spa

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait uniquement sur www.sparally.com → « Concurrents VHRS » → « Demande Service Parc », avant le 17/11/2025 à 12h00.

Les équipages qui n'auront pas réservé d'espace d'assistance au préalable se verront refuser l'accès au parc d'assistance. Aucun pass « service » ne leur sera remis.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

Car-wash

Afin d'éviter toute dégradation du Parc d'Assistance, le passage par le Car-wash est obligatoire. Le Car-Wash est renseigné dans le roadbook et l'arrêt est prévu dans le temps de liaison vers le Parc d'Assistance. Toute infraction entraînera un rapport aux Commissaires Sportifs.

Caméras Embarquées

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.
- Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tout autre endroit devra obtenir l'accord préalable du Directeur de Course.

Zones media

Une « Zone Media » sera aménagée dans le Parc de Regroupement précédant le Parc d'Assistance. L'accès à cette Zone Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

Parc Fermé

La mise en Parc Fermé de nuit et final n'est pas obligatoire pour les équipages VHRS. Les pointages de fin d'Etape 1 et de début d'Etape 2 doivent toutefois être effectués au CH Parc Fermé.

12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera l'heure du Tripy.

13. Identification des officiels

Fonction	Couleur & écriture
----------	--------------------





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

Chargé des Relations Concurrents (CRC):	Rouge
Vérifications Techniques	Noir
Chef de Poste	Bleu
Responsable d'E.S.	Rouge
Commissaire de Sécurité	Orange
Radio	Jaune
Docteur et Paramédicaux:	Blanc

14. Prix

14.1. Coupes

- aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement catégorie VHRS65 et VHRS50, pilote & copilote
- au 1^{er} pilote & copilote de chaque classe
- au 1^{er} pilote & 1^{er} copilote féminin

15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel

15.1. Vérifications finales

Date et heure : 30/11/2025 de 18h30 à 19h30
Lieu : Fleet Services - Av. Reine Astrid, 163 - 4900 Spa

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH).

La fiche d'homologation FIA originale complète et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et équipements utiles et nécessaires pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à : **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture, le réclamant devra en outre verser une caution dont le montant est spécifié par les Commissaires sur proposition du Délégué technique.

15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN) : **2.000 €**

Montant du droit d'appel International (FIA) : **3.000 €**





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduits conformément aux articles 13 et 15 du Code Sportif National (Procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.



RAPPEL :

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2025, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « Spa Rally Classic 2025 » s'engage à honorer et à être solidaire de ces points du règlement.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.



LAMEUSE

7Dimanche

spa!
The original

**CINE
TELE
REVUE**

VEDIA

Segafredo
— ZANETTI —

CYBERNET

KYMCO



29 & 30
NOVEMBRE
2025

Annexe 1 – Itinéraire



Version du 27-10-2025

TIMING OFFICIEL - OFFICIAL ITINERARY

LEG 1

Saturday 29/11/2025

TC SS	LOCALISATION	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	First Car Due
0	Podium					11:00
1	Fays Show		18,250	18,250	00:33	11:33
SS 1	FAYS SHOW	15,600			00:05	11:38
2	Chevron		27,780	43,380	01:02	12:40
SS 2	CHEVRON	9,978			00:03	12:43
3	Trois-Ponts		11,302	21,280	00:25	13:08
SS 3	TROIS-PONTS SHOW	15,133			00:03	13:11
4	Wanne		5,417	20,550	00:30	13:41
SS 4	WANNE	13,096			00:03	13:44
4 A	Malchamps Regroup Media Technical IN		21,834	34,930	00:38	14:22
4 B	Malchamps Regroup Media Technical OUT		0,330	0,330	00:40	15:02
4 C	Service A IN		9,850	9,850	00:13	15:15
	Service A	53,807	94,763	148,570	35'	
4 D	Service A OUT / Podium		1,260	1,260	00:35	15:50
5	Fays Show		18,250	18,250	00:33	16:23
SS 5	FAYS SHOW	15,600			00:05	16:28
6	Chevron		27,780	43,380	01:02	17:30
SS 6	CHEVRON	9,978			00:03	17:33
7	Trois-Ponts		11,302	21,280	00:25	17:58
SS 7	TROIS-PONTS SHOW	15,133			00:03	18:01
8	Wanne		5,417	20,550	00:30	18:31
SS 8	WANNE	13,096			00:03	18:34
8 A	Malchamps Regroup Media Technical IN		21,834	34,930	00:38	19:12
8 B	Malchamps Regroup Media Technical OUT		0,330	0,330	00:40	19:52
8 C	Service B IN		9,850	9,850	00:13	20:05
	SERVICE B	53,807	96,023	149,830	35'	
8 D	Service B OUT / Podium		1,260	1,260	00:35	20:40
8 E	Parc fermé IN*		3,550	3,550	00:10	20:50

LEG 1 TOTALS (Km)

107,614 195,596 303,210

Actual start time will depend on the number of BRC cars

* Early arrival is permitted - Parc Fermé is not mandatory

Sunrise 08:13 Sunset 16:35



LAMEUSE

7Dimanche

spa!
The original

CINE
TELE
REVUE

VEDIA

Segafredo
ZANETTI

CYBERNET

KYMCO



29 & 30
NOVEMBRE
2025



Version du 27-10-2025

Version du 2F-10-2025

TIMING OFFICIEL - OFFICIAL ITINERARY						
LEG 2			Sunday 30/11/2025			
TC SS	LOCALISATION	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	First Car Due
9 F	Parc Fermé OUT					09:15
9 G	Service D IN		1,010	1,010	00:05	09:20
	SERVICE D		1,010	1,010	15'	
9 H	Service D OUT / Podium		1,260	1,260	00:15	09:35
10	Theux		7,060	7,060	00:15	09:50
SS 10	THEUX	10,113			00:03	09:53
11	Ster		29,327	39,110	00:54	10:47
SS 11	STER	10,267			00:03	10:50
11 A	Malchamps Regroup Media Technical IN		10,253	20,510	00:26	11:16
11 B	Malchamps Regroup Media Technical OUT		0,330	0,330	00:30	11:46
11 C	Service E IN		9,850	9,850	00:13	11:59
	SERVICE E	20,380	58,080	78,120	35'	
11 D	Service E OUT		1,260	1,260	00:35	12:34
12	Theux		7,060	7,060	00:15	12:49
SS 12	THEUX	10,113			00:03	12:52
13	Ster		29,327	39,110	00:54	13:46
SS 13	STER	10,267			00:03	13:49
13 A	Malchamps Regroup Media Technical IN		10,253	20,510	00:26	14:15
13 B	Malchamps Regroup Media Technical OUT		0,330	0,330	00:30	14:45
13 C	Service F IN		9,850	9,850	00:13	14:58
	SERVICE F	20,380	58,080	78,120	35'	
13 D	Service F OUT		1,260	1,260	00:35	15:33
14	Theux		7,060	7,060	00:15	15:48
SS 14	THEUX	10,113			00:03	15:51
15	Ster		29,327	39,110	00:54	16:45
SS 15	STER	10,267			00:03	16:48
15 A	Service G IN		20,103	30,370	00:45	17:33
	SERVICE G	20,380	57,750	77,800	10'	
15 B	Service G OUT / Podium		1,260	1,260	00:10	17:43
15 C	Parc fermé IN*		3,550	3,550	00:10	17:53
LEG 2 TOTALS (Km)			61,140	173,910	234,040	
Actual start time will depend on the number of BRC cars						
* Early arrival is permitted - Parc Fermé is not mandatory						
			Sunrise	08:14	Sunset	16:35

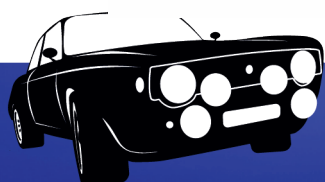
SECTION 3

SECTION 4

SECTION 5

TOTALS OF THE RALLY

	SS	Liaison	Total	% of SS
Leg 1 - 09 SS	107,614	195,596	303,210	35%
Leg 2 - 06 SS	61,140	173,910	234,040	26%
Totals - 15 SS	168,754	369,506	537,250	31%



LAMEUSE

7Dimanche

spa!
The original

CINE
TELE
REVUE

VEDIA

Segafredo
ZANETTI

CYBERNET

KYMGCO



**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents

Le Programme des C.R.C. sera affiché au Tableau Officiel d’Affichage (TOA).



Yves NOELANDERS

Licence nr SPAOFF-010

Tel : +32 (0) 475 40 45 94

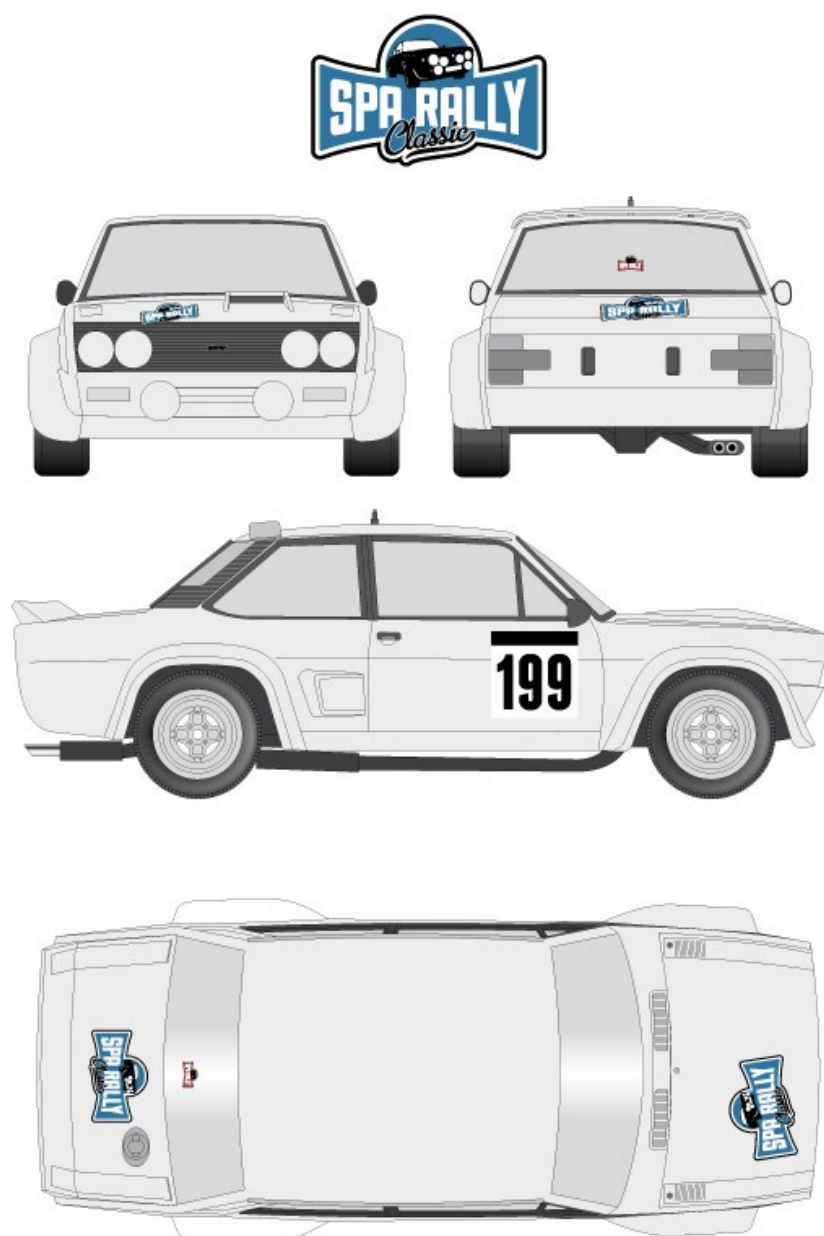




29 & 30
NOVEMBRE
2025

Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire

Publicité obligatoire



LAMEUSE

7Dimanche

spa!
The original

CINE
TELE
REVUE

VEDIA

Segafredo
— ZANETTI —

CYBERNET

KYMCO



**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

Annexe 4 – Parc d'assistance

Conditions générales

L'article 57 du Règlement Sportif du Belgian Rally Championship du RACB Sport est strictement d'application.

Localisations :

Parc d'assistance :

- Parc de 7 Heures – 4900 Spa
- Rue du Fourneau – 4900 Spa
- Rue Hanster – 4900 Spa
- Place Royale – 4900 Spa
- Gare de Spa – 4900 Spa

Parking « AUXILIARY » :

- Boulevard des Anglais – 4900 Spa

Parking « remorques » :

- Avenue Reine Astrid – 4900 Spa (entre le magasin Hubo et l'Ecole d'Hotellerie)

Horaires :

Accès au parc d'assistance pour installation : jeudi 27/11/2025 à partir de 18h00

Sortie du parc d'assistance : dimanche 30/11/2025 avant 22h00

La circulation des véhicules d'assistance est interdite pendant le passage des concurrents. Toutefois, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules «SERVICE» concernés pourront quitter le parc d'assistance après autorisation du responsable du parc d'assistance. Ils ne pourront – en aucun cas – constituer une gêne pour les concurrents toujours en course.

Réservation des emplacements d'assistance :

Les demandes de réservation d'emplacements seront enregistrées uniquement via le site www.sparally.com → « Concurrents VHRS » → « Demande Service Park », pour le 21/11/2025 à 12h00.

La réservation est **OBLIGATOIRE**. Un équipage qui n'aurait pas réservé son emplacement se verra refuser l'accès au parc de service pour son assistance. Aucun pass « service » ne sera remis aux équipages n'ayant pas réservé d'espace.

Dimensions :

Chaque concurrent bénéficiera d'un emplacement de 5 mètres de façade et 6 mètres de profondeur.

Si un « team » assure l'assistance de plusieurs voitures, il bénéficiera d'un espace supplémentaire de 3 mètres de façade par véhicule supplémentaire.





**29 & 30
NOVEMBRE
2025**

Localisation :

L'organisateur délimitera et numérotera les emplacements d'assistance.

L'organisateur communiquera à chaque concurrent la localisation de son « emplacement d'assistance », sur le TOAV / Sportity.

Toute installation ne respectant pas les dimensions et emplacement d'assistance assignés par l'organisation sera démontée et évacuée aux frais du concurrent.

Rappel : les véhicules « AUXILIARY » n'ont pas accès au parc d'assistance et devront être stationnés uniquement dans le parking qui leur est réservé.

Un véhicule non autorisé, qui serait stationné dans le parc d'assistance pendant les nuits du jeudi 27/11/2025 au dimanche 30/11/2025, en sera évacué aux frais du propriétaire.

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets évacués pour le 30/11/2025 à 22h00, sur l'ensemble du parc d'assistance.

Propreté

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verre.

L'utilisation d'une bâche de sol est obligatoire dans le Parc de 7 Heures, sous les voitures de rallye mais aussi sous tout appareil susceptible de perdre des hydrocarbures (groupe électrogène,...).

Prévention « incendie & sécurité »

En respect avec les prescriptions du règlement communal en matière de prévention des incendies :

- il est interdit d'utiliser des installations de chauffage et des appareils de cuisson à « flamme vive ». Cela comprend les « campingaz », barbecues, ...
- l'utilisation de bonbonnes de gaz est PROSCRITE
- il est strictement interdit de procéder à des opérations de refueling dans le parc d'assistance.
- tous les chapiteaux et/ou tonnelles devront obligatoirement être lestés. Un contrôle sera effectué par les pompiers le vendredi 28 novembre dans l'après-midi.

Diffusion musicale

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique – à titre privé – dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent devra se conformer avec la législation belge (SABAM, « rémunération équitable », etc.) en matière de diffusion musicale dans un lieu accessible au public.

Electricité

L'organisation ne prévoit aucune alimentation électrique, ni de mise à la terre dans le parc d'assistance.

Pour toute demande particulière, contacter : service@sparally.com

